

l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale															
Date de réception	on:					Do	ssier				:				N° d'enregistrement :
16/07/2021							16	/0	//2	021					f09321p0193
1. Intitulé du projet															
Forage de captage d'eau au 72 chemin du Dindolet 13780 Cuges les Pins															
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)															
2.1 Personne phys	sique														
Nom TOCQUE										Pr	én	om	Gregory		
2.2 Personne more	ale														
Dénomination ou	raisor	n soc	iale												
Nom, prénom et q															
habilitée à représer	nter la p	persc	nne	moro	ıle <u>.</u>	<u> </u>					_				
RCS / SIRET				Ш									Forme juridiq	ue	
				Joig	gne	zàv	otre	de	ma	nde	ľc	anne	exe obligato	oire i	n°1
0.01/	19		()												
3. Categorie(s) (аррис	able	e(s) a	u tak									xe a l'article l dant du proje		22-2 du code de l'environnement et
N° de catégori	e et sc	ous-c	atég	gorie											seuils et critères de la catégorie
27° a) de l'annexe à	à l'artic	le R.	122-	-2 du		(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50									
code de l'environn		•		proje	et	mètres									
soumis à examen a	au cas	par c	as												
						4. C	arac	éri	stiq	Jes (jén	éra	les du projet		
Doivent être anne	xées (au pi	rései	nt for	mul	aire le	es pie	èce	es é	nonc	ée	s à	la rubrique 8.	1 du	formulaire
4.1 Nature du proj														_	
Forage de captage (Forage à usage do				it infe	érieu	ır à 10	000 m	13/	an s	ur la	pro	prie	été du 72 chen	nin c	du Dindolet 13780 Cuges les Pins
(Forage a usage uc	mesu	que)													

4.2 Objectifs du projet
Un forage de 230 mètres sur la parcelle 62 section AX, qui devra capter les eaux emprisonnées dans les formations de l'Urgonien (calcaires karstiques)
Rubrique 1.1.0 Création d'ouvrage en vue de prélèvements dans les eaux souterraines.
Débit annuel de captage prévu : <1000 m3/an
Coordonnées LAT/Long: 43,26308° 05,69386° Z = 170
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux Pour le forage une cimentation annulaire (entre le terrain foré et le pré tubage permettra d'obstruer les premières petites venues
d'eau s'il y a (entre 0 et 8 mètres de profondeur). Cette cimentation permettra aussi d'éviter l'infiltration des eaux de surface.
Le forage sera ensuite forer en 165 mm de diamètre avec mise en place d'un tubage acier en 133 mm de diamètre.
En vue de prévenir les risques pour l'environnement et notamment celui de pollution des eaux souterraines ou superficielles,
l'entreprise qui sera en charge de réaliser le forage prendra toutes les précautions nécessaires lors de la réalisation du forage,
puis lors de l'exploitation par prélèvement d'eaux souterraines.
Mise en place de la pompe immergé permettant le captage des venues d'eau.
mise en place de la pompe mimerge permettant le captage des vendes à edu.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Débit annuel de captage prévu : <1000 m3/an permettant l'alimentation en eau potable de l'habitation.
Nous rappelons que cette zone de Cuges les pins n'est pas raccordé au réseau d'eau public et les habitants de ce secteur sont
livrés par camion citerne par la ville.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).										
Déclaration en mairie au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales concernant la déclaration										
d'ouvrage: Prélèvements, puits et forages à usage domestique										
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	orojet et superficie	globale de l'opération	on - préciser le	s unités de mesure utilisées						
Surface au sol	leurs caractéristi	ques		Valeur(s)						
profondeur				230 mètres						
4.6 Localisation du projet										
Adresse et commune(s)	Coordonnées	s géographiques ¹	Long. 43° 1	5'46"7 Lat. 0 5 ° 4 1' 5 4" 5						
d'implantation 72 chemin du Dindolet	Pour les caté	gories 5° a), 6° a), b)							
13780 Cuges les Pins	et c), 7°a), b)	9°a),b),c),d),								
parcelle 62 section AX		12°,13°, 22°, 32°, 34°, o) de l'annexe à								
		2-2 du code de								
	Point de dép			_'"_ Lat°'"_ _'"_ Lat°'"_						
	Communes		Long							
J	oianez à votre	demande les ann	exes nº 2 à c	6						
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation or	ion d'une installa	ation ou d'un ouvrag	e existant ?	Oui Non X						
environnementale?	o cer ouviage	d-1-11 Idil Tobjet d	one evalual	Oui Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	nt les									
différentes composantes de votre	projet et									
indiquez à quelle date il a été auto)113 C :									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	×		Parc naturel régional de SAINTE-BAUME FR8000053
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	la zone Natura 2000 la plus proche se trouve à environ 1500 mètres au sud du terrain (directive habitat n°FR9301602)
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Captage d'eau dans la nappe à circulation karstique dans les calcaires de l'Urgonien. le débit qui sera capter ne dépassera pas les 1000 m3 par an. Ce débit capté étant très largement inférieur au débit de la nappe disponible, la création de cet ouvrage de captage n'engendrera pas de baisse de débit de la nappe puisqu'il servira uniquement à la consommation humaine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			la zone Natura 2000 la plus proche se trouve à environ 1500 mètres au sud du terrain (directive habitat n°FR9301602). Aucune perturbation à prévoir.
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	rs? concerné par uisances tives?						
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Uniquement pendant la phase travaux qui durera environs 3 à 5 jours. Ces vibrations seront très localisées à la zone de travail et par conséquent l'auront aucune incidence sur les milieux naturels proche.				
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X					
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Uniquement pendant la phase travaux (3 à 5 jours), rejet dans l'air des gaz d'échappement de la machine de forage				
Funinciana	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X					
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X					
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		boue de forage lié au terrain traversé lors de la foration (non dangereuse)sur le terrain privé du demandeur qui sera évacué par l'entreprise de forage				

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
			X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	iées au	J 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Enlèvement des déblais (cutting) produits lors de la foration

Respect de la règlementation des lieux de travaux

Limitation de la pollution (graisse non polluante pour les filetages)

Stockage des produits polluants dans un contenant étanche (fuel...)

Respect de la biodiversité

Limitation des nuisances sonores (compresseur insonorisé)

Une attention très particulière sera portée à la réalisation des travaux proches des réseaux enterrés. En effet, toutes les dispositions seront prises (DICT) avec chacun des concessionnaires des futurs réseaux et surtout des réseaux existants. Le matériel mis à la disposition des employés sera conforme aux normes actuelles en vigueur, et notamment un bouton stop d'urgence placé sur la foreuse et sur le compresseur, sécurisation de la zone de forage, délimitation par des barrières de la zone de forage, dispositif anti-projection au niveau de la tète de forage... Le personnel sera équipé de chaussures de sécurité, bleus de travail, casques, gants et lunettes de protections.

En phase exploitation le forage sera scellé et uniquement le maître d'ouvrage y aura accès.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire et uniquement de ce formulaire, et compte tenu que la quasi totalité de réponse négative dans le tableau de "Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée", il n'est à notre avis pas nécessaire de passer par "l'évaluation environnementale". De plus la zone n'est pas alimenté par le réseau d'eau public.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	<u> </u>	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\times
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Coupe prévisionnelle du forage projeté faisant office de plan du projet
- Plan IGN du forage projeté
- Photographie aérienne comportant l'implantation du forage projeté et photographie de la zone concernée:
- Classement en zone de répartition des eaux (ZRE) de 2015 Extrait du bassin Rhône Mediterranée (forage projeté hors ZRE)
- Carte du ZNIEFF le plus proche du lieu de forage sur fond de photo aérienne. Le forage projeté ne se trouve pas dans une ZNIEFF et hors zone Natura 2000
- Réseau eau potable de Cuges les Pins (Terrain hors desserte)
- Extrait du PLU de Cuges les Pins (forage projeté hors zone boisée classée)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Cuges les Pins

le, 16/06/2021

Signature